

OLÉAGINEUX

Rédacteurs

TERRES INOVIA en
collaboration avec la FDGEDA
du Cher

Observateurs pour ce BSV :

AGRICULTEUR, AGRO
CENTRE, AGROPITHIVIERS,
AXEREAL, CA 18, CA 28, CA
36, CA 37, CA 41, CA 45, CETA
CHAMPAGNE BERRICHONNE,
ETS BODIN, ETS VILLEMONT,
FDGEDA DU CHER, LALLIER
SEBASTIEN, SCAEL, UCATA.

Relecteurs

La Chambre d'Agriculture de
l'Eure-et-Loir, SRAL Centre-
Val de Loire.

Directeur de publication

Philippe NOYAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.

SOMMAIRE

Réseau 2024-2025	1
Stade des colzas	1
Ravageurs du Colza	2
Résistance aux produits phytosanitaires	6
Méthodes alternatives	7
Mieux connaître	7

EN BREF

75 parcelles ayant fait l'objet d'observations

Début du vol des charançons du bourgeon terminal, voir pic de vol par endroit



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

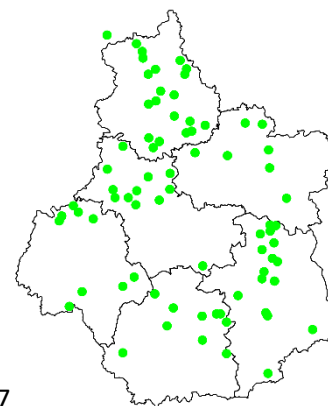
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



1245 abonnés au BSV Oléagineux



Le réseau est actuellement composé de 86 parcelles pour un suivi standard réparties sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Les observations sont disponibles pour ce BSV colza sur 75 parcelles.

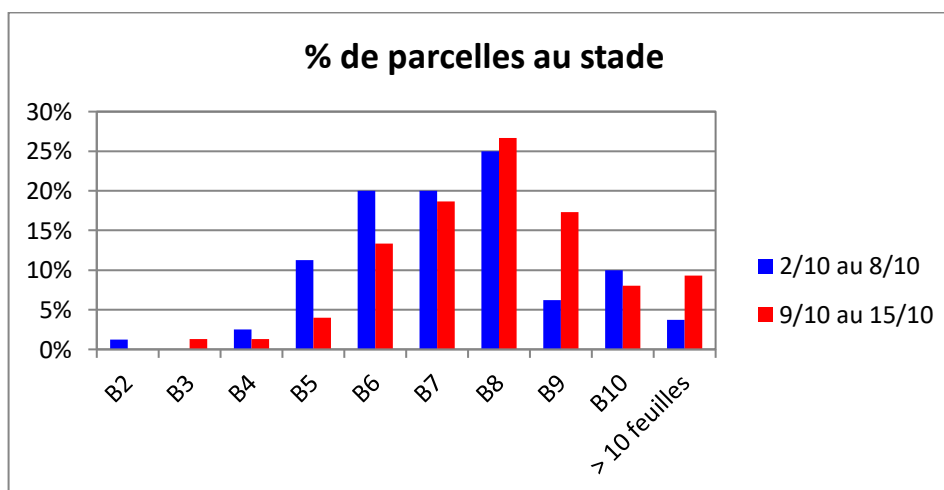


Localisation des parcelles du BSV n°7

Stade des colzas



Près de 2/3 des parcelles du réseau ont atteint ou dépassé le stade 8 feuilles. Malgré tout, il reste toujours des parcelles où la viabilité reste en suspens avec encore des stades peu avancés de 3-4 feuilles, notamment avec le début de vol des charançons du bourgeon terminal.





CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

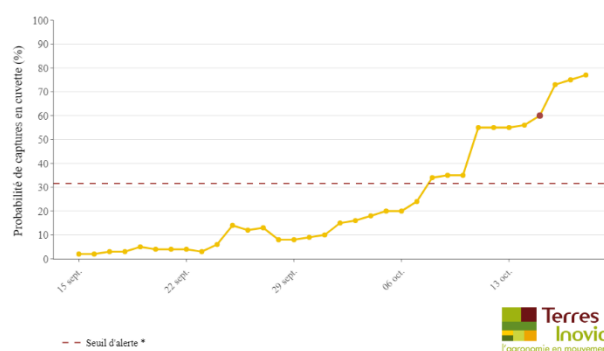
Contexte d'observations

La simulation du vol du charançon du bourgeon terminal sur Bourges (18) à la date du BSV n°6 et n°7, via l'outil « Prédiction des vols de ravageurs » disponible sur le site interne de Terres Inovia, illustre bien la mise en place d'une dynamique de vols ces derniers jours et les captures relevées dans les cuvettes.

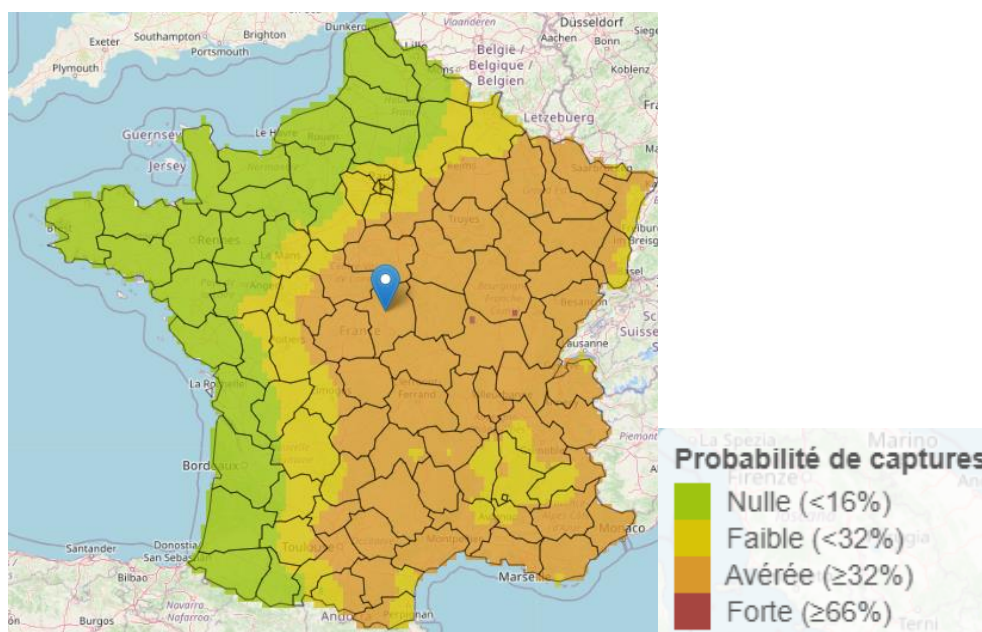
Prévision le 8 octobre 2024



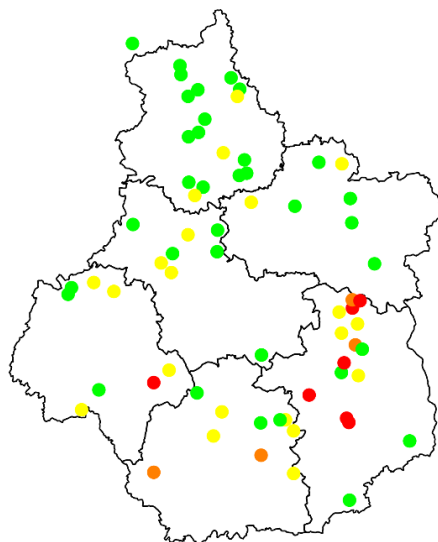
Prévision le 15 octobre 2024



L'aspect cartographique permet, non pas la visualisation d'une dynamique, mais d'illustrer la journée du lundi 14 octobre à l'échelle du territoire.

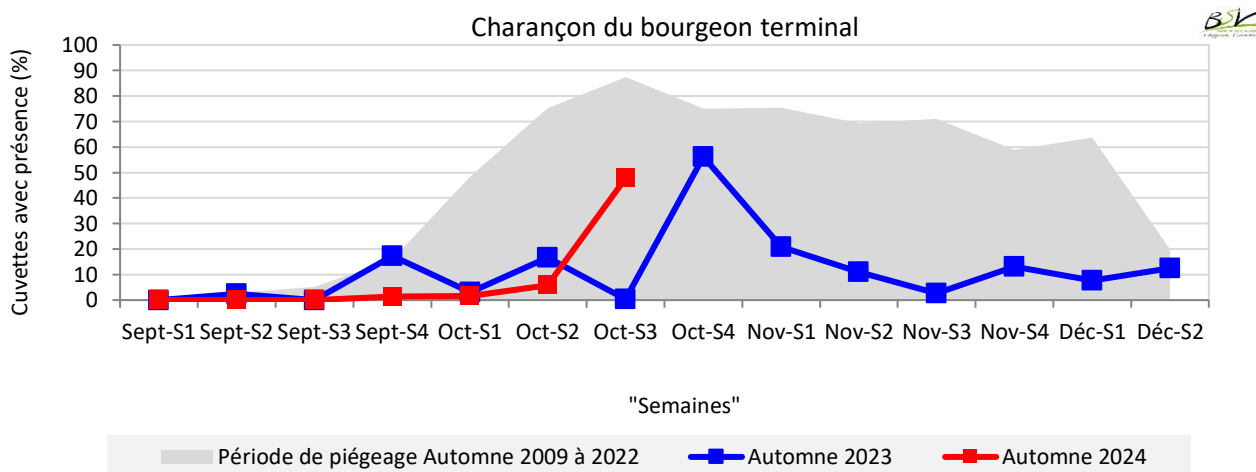


Ces éléments sont cohérents avec les données terrain puisque 47 cuvettes sur 69 relevées indiquent la présence de charançons du bourgeon terminal. Les captures sont plus importantes au sud de la région à la fois en fréquence de cuvettes concernées mais aussi en nombre d'insectes capturés.

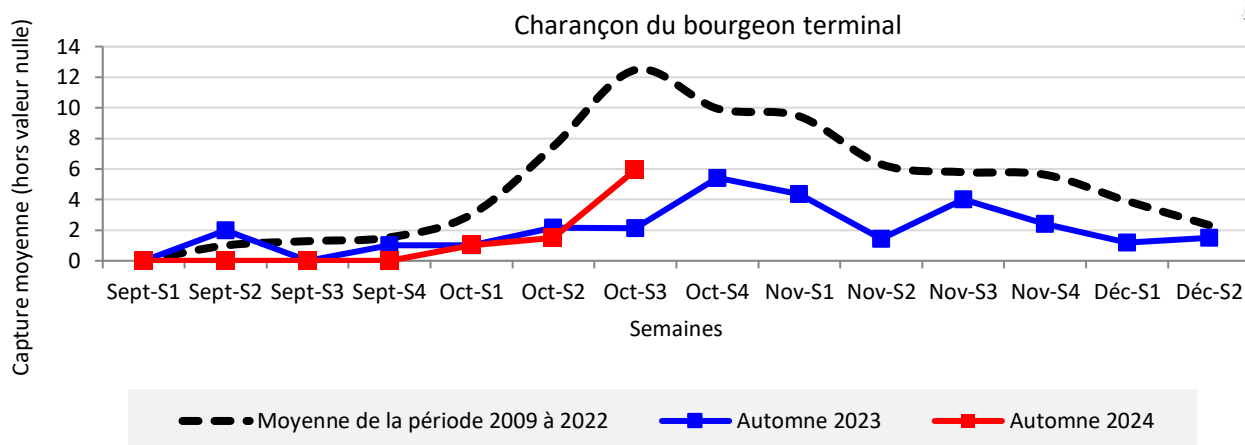


Piège : Nb de charançons du bourgeon terminal : ● [0 - 0] ●] 0 - 5] ●] 5 - 10] ●] 10 - 26]

La comparaison interannuelle indique que cette campagne est plus précoce d'une semaine par rapport à la campagne passée mais que nous avons rencontré depuis 2009 des vols bien plus précoces. L'impact du charançon du bourgeon terminal est lié à la fois à la précocité de sa présence dans les parcelles mais aussi aux développements des colzas observés dans la plaine. Plus les pieds sont petits à la fois en stade et en croissance et plus le risque de dégâts est important.



Le nombre moyen d'insectes capturés est proche de 6 avec des extrêmes compris entre 1 et 36, valeurs observées 2 semaines plus tard en 2023.



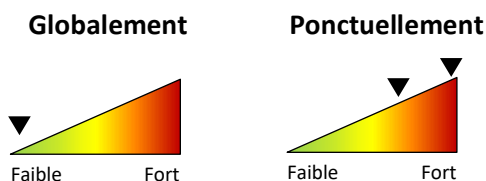
Pour évaluer le risque, il faut prendre en compte la date d'arrivée massive dans les parcelles, ce qui pourrait être le cas pour le département du Cher et de l'Indre mais aussi la capacité des femelles à pondre. En effet, une prise en compte trop rapide du risque pourrait permettre à d'autres charançons d'arriver plus tard et de passer à travers les mailles du filet.

Quelles sont les données de maturations sexuelles disponibles à ce jour ? Cinq échantillons ont pu être analysés par la Fredon CVDL (Dpt 37/18/45). Seulement 2 échantillons (18/37) contenaient des femelles. Elles n'étaient pas aptes à pondre (Classe 1 : sans « œufs » de taille définitive). Mais avec les températures très « chaudes » d'hier l'évolution va être rapide.

En parallèle de ces résultats, la station d'expérimentation basée au Subdray (18) a analysé la maturation des femelles pour la mise en place d'essais spécifique charançon du bourgeon terminal. Sur 3 sites avec de nombreuses cuvettes, ce sont plus de 180 insectes qui ont été analysés dont 30 % de femelles. Tous les stades de maturation sexuelle ont pu être observés dont quelques femelles aptes à pondre voire, en nombre très faible, ayant déjà pondu. L'analyse sur plante réalisée pour ces essais confirme la présence des premiers œufs.

A ce jour, avec la compilation de toutes les données disponibles, le risque est très variable à l'échelle régionale. Il est **faible** pour les parcelles avec peu ou pas de captures notamment pour le Nord Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Eure-et-Loir. Il peut être classé entre **moyen** et **fort** pour le sud de la région avec des captures plus importantes et une maturation plus avancée.

Représentation du risque selon les situations :



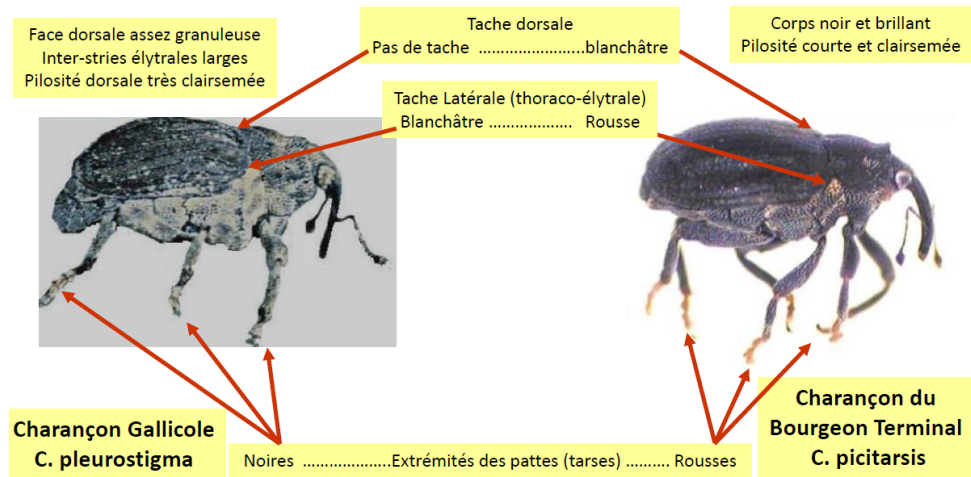
La prise en compte du risque doit aussi intégrer la « robustesse » de la plante vis-à-vis de l'insecte. Un colza à plus de 8 feuilles aujourd'hui en croissance active dans un sol profond présentera moins de risque qu'un colza à 3-4 feuilles peu poussant dans un sol superficiel.

Exemple de facteurs aggravants rencontrés cette campagne : enracinement pénalisé par une structure de sol compactée, zone de mauvais drainage suite aux pluies importantes observées localement, surface foliaire fortement impactés par d'autres ravageurs (altises adultes, limaces, tenthrèdes), biomasse par plante inférieure à 50 g. Dans toutes ces situations, le risque de nuisibilité est plus fort.

Attention aux confusions.

D'autres types de charançons sont observés dans les cuvettes comme notamment le charançon gallicole.

Adulte : ne pas confondre avec le charançon du Bourgeon Terminal



Période de risque

→ Jusqu'au décollement du bourgeon terminal.

Seuil de nuisibilité

→ Il n'y a pas, pour le charançon du bourgeon terminal, de seuil de risque.

Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles est un risque. Il est plus important sur les colzas à faible développement et faible croissance.

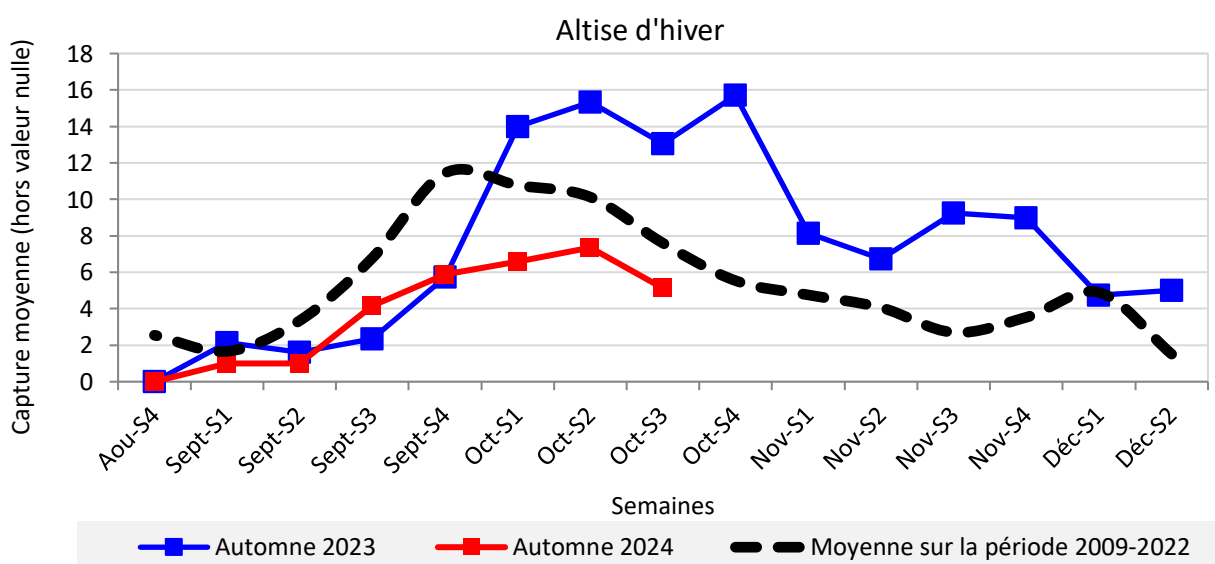
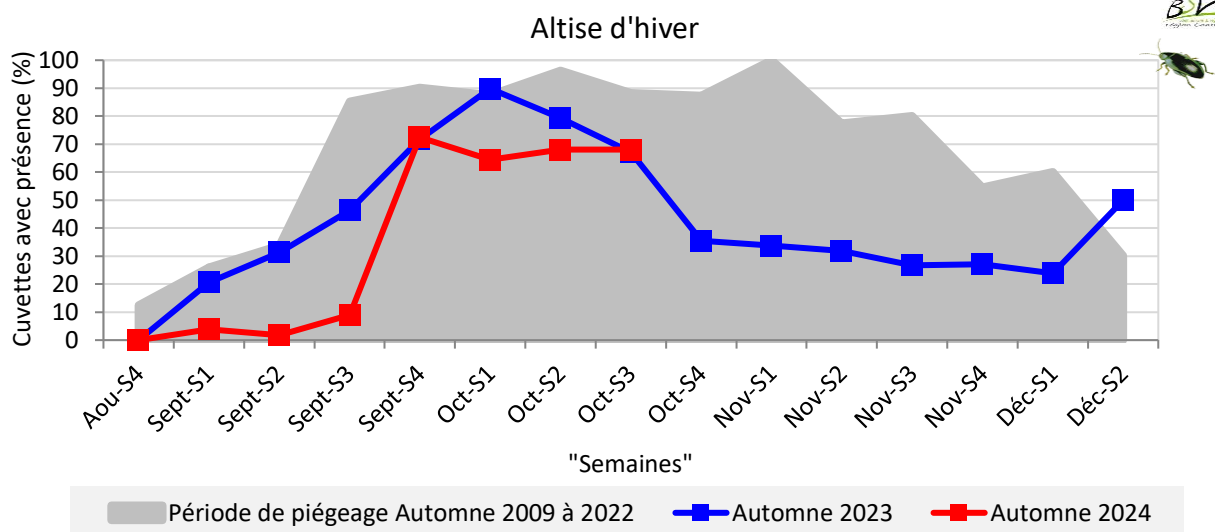
Pour aller plus loin



La gestion du risque du charançon du bourgeon terminal comme celui de l'altise d'hiver doit prendre en compte les phénomènes de résistance aux pyréthriinoïdes.

Contexte d'observations

Les captures en cuvette ne permettent pas d'évaluer la pression larvaire à venir, mais permettent de caractériser la précocité de son arrivée et son niveau de présence à l'échelle du territoire.



Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/>.



Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôles en cliquant sur ce lien :
<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Mieux connaître



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : [lien](#)

En complément :

Site Internet :

<https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :

<https://www.popillia.eu/downloads>



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Protection des pollinisateurs-Région Centre
- Val de Loire

Changement de la liste des cultures non attractives par décision du conseil d'état du 26 avril 2024